



FIBOIS
HAUTS-DE-FRANCE

bois&vous
la filière bois en marche - www.bois-et-vous.fr

Le 10 juin 2020

- DOSSIER DE PRESSE -

VISITE DE LA DEPUTEES ANNE-LAURE CATTELOT EN REGION HAUTS-DE-FRANCE CONCERNANT SON RAPPORT NATIONAL SUR LA FORET

Jeudi 4 juin 2020, toute la filière forêt bois régionale était réunie à Cambronne-lès-Clermont dans l'Oise pour accueillir Madame Anne-Laure Cattelot, députée de la 12ème circonscription du Nord, **chargée par le Gouvernement d'une mission ayant pour objet la forêt et la filière bois dans un contexte de changement climatique.**

Contexte

Depuis le 22 janvier 2020, le Premier ministre a missionné la députée à faire des **recommandations englobant l'adaptation de la forêt française au changement climatique, son rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi la question des usages de la forêt et du modèle de multifonctionnalité.**

Madame Cattelot a 6 mois pour rédiger son rapport. Elle a rencontré beaucoup d'acteurs de la filière forêt bois, tant au niveau national que régional. Jeudi 4 juin 2020 Madame la députée finissait son tour de France par la région Hauts-de-France, avant de rendre son rapport fin juin. **Rapport très attendu pour être intégré dans le plan de relance du Gouvernement.**

La journée de visites du 4 juin 2020



La journée a débuté par la **visite d'une peupleraie à Mello (60), dans la propriété de M. De Boissieu.**

La région Hauts-de-France se distingue par une **forêt composée à 92% de feuillus** (chêne, hêtre, frêne, peuplier...). L'intérêt pour le peuplier, à la réputation grandissante pour ses propriétés mécaniques et esthétiques, est de plus en plus grand de la part des industriels comme des constructeurs.

La visite était animée par Marie Pillon, déléguée générale de Fransylva Hauts-de-France, et Gaëlle de Remur, experte forestière, qui ont expliqué les spécificités d'une peupleraie (plantation, renouvellement, entretien, valorisation).



La suite de la journée s'est déroulée à Cambronne-lès-Clermont (60) pour visiter **l'école communale construite en bois d'essence régionale (peuplier) et paille locale.**



Le Maire, Monsieur Christophe Gatté, ses adjoints et l'architecte, Monsieur Xavier Simonneaux, ont accueilli Anne-Laure Cattelot au sein de cet établissement scolaire afin d'expliquer la réalisation de ce projet, soutenu par la région Hauts-de-France.

Le bâtiment se compose essentiellement de bois et de paille, des matériaux naturels produits localement et qui permettront de réaliser de substantielles économies d'énergie.

En phase chantier, la préfabrication en atelier des murs bois paille, pour certains supérieurs à 14m de longueur (par l'entreprise CMD CHARPENTE), a permis une mise en œuvre particulièrement rapide associant à la performance environnementale l'efficacité technique.

Après ces deux visites, l'ensemble des représentants de la filière forêt bois des Hauts-de-France a échangé pendant 3h avec Madame la députée afin d'amener des contributions et propositions à son rapport national sur la forêt.

Les propositions de contribution de la filière forêt bois des Hauts-de-France au rapport parlementaire

• URGENCE DU REBOISEMENT

L'évolution actuelle de la forêt peut mettre à mal sa fonction économique et les difficultés rencontrées par les propriétaires privés – sécheresse, échecs de plantation, nuisibles, crises sanitaires, dégâts de gibier, etc. – nécessitent un accompagnement : le découragement peut entraîner l'abandon des reconstitutions.

En particulier, les aléas climatiques (sécheresse, canicule, etc.) ont un impact très fort sur la reprise des plants et il n'est pas rare malheureusement pour un propriétaire de devoir s'y reprendre à 2 ou 3 fois pour atteindre un niveau de reprise satisfaisant. Ces risques peuvent devenir de véritables freins à la prise de décision de renouveler et ce, même chez des sylviculteurs avertis et passionnés.

- A court terme, renforcer et **développer les dispositifs existants**, avec une **relance forte dès la campagne 2020-2021**.
- Dans ce cadre, faire **modifier l'arrêté MFR (Matériel Forestier de Reproduction)**. Pour mémoire, cet arrêté fixe les conditions que les propriétaires doivent respecter pour solliciter les aides publiques.
- **A moyen terme, mettre en place un grand plan gouvernemental de reboisement et de replantation**, avec un engagement financier de l'Etat, des modalités simples et pérennes d'accès à ces aides et des procédures de contrôle stabilisées.
- Prendre des mesures **pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique**. Les revenus de la chasse peuvent contribuer au rôle économique de la forêt, mais aujourd'hui la **surdensité des cervidés par endroit empêche toutes plantations** et diminue la biodiversité.

FOCUS CRISE SANITAIRE

Les forêts des Hauts-de-France sont confrontées actuellement à des crises sanitaires d'ampleur et de caractère exceptionnels, générant de très importantes surfaces à reboiser :

- Crise sanitaire des forêts feuillues sur sable du sud de l'Oise (dépérissement adulte, échec de renouvellement lié aux contraintes climatiques (manque d'eau), pression hannetons.
- Chalarose sur frêne,
- Attaque de scolytes.

Cela nécessite de **trippler les moyens en matière de reconstitution et de renouvellement dans les forêts privées et publiques**, en plus des moyens courants pour la bonne mise en œuvre des aménagements sur toutes les surfaces restantes. A cette situation exceptionnelle, doivent répondre des mesures tout aussi exceptionnelles, mobilisant tous les financements possibles.

FOCUS RISQUE INCENDIE

La situation de réchauffement et de stress hydrique attendue pour cet été nécessite impérativement la mise en place de **mesures de prévention incendie dans notre région**.

- **L'ATOUT BOIS LOCAUX**

Depuis plus de 10 ans, la filière partage avec le Conseil régional l'ambition de développer l'utilisation des bois issus de nos forêts, en particulier dans la construction, la rénovation et les aménagements extérieurs. Pour que la transformation en région de ces bois locaux puisse se développer, face aux puissants lobbys des autres matériaux, des mesures cruciales sont nécessaires :

- **Renforcement de la capacité de première transformation en région,**
- **Diminution de la TVA** pour les produits en bois massifs locaux.
- En application des nombreux engagements d'Etat (transition écologique, COP21, Stratégie nationale bas carbone, etc.), **obligation des collectivités à utiliser du bois massif local**, qu'elles aient ou non des surfaces forestières en propre. A ce titre, la réglementation RE2020, en principe prévue en juillet 2021, doit **faire la part belle au bois dans la construction**.

FOCUS PEUPLIER

Située dans le 2^{ème} bassin populeux européen, les Hauts-de-France ont développé une **expertise dans la construction peuplier** et sont devenus une terre d'expérimentation pour le développement du feuillu dans la construction et la structuration de filière autour de cet axe. Plus d'une dizaine de bâtiments vitrine sont là pour en témoigner

Un **Plan Peuplier** doit être travaillé en région cette année 2020 pour soutenir cette filière. Son but essentiel est de communiquer et de soutenir la replantation : depuis 15 ans, on ne replante que les 2/3 des peupliers que l'on coupe.

- **RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL DE LA 1ERE TRANSFORMATION**

La filière régionale a souligné la nécessité impérieuse de **développer et structurer son tissu industriel local de transformation du bois**. Ce besoin est plus que jamais d'actualité, qui plus est dans le contexte actuel de crise économique post-Covid.

- **Un soutien fort doit être apporté à l'investissement dans nos scieries**. Cela passe notamment par des outils financiers adaptés à la situation parfois fragile de ces entreprises, pour certaines d'entre elles.
- Pour que ces investissements puissent être productifs, il faut **sécuriser l'approvisionnement** de ces scieries et garantir des volumes :
 - **Conforter et renforcer les contrats d'approvisionnement sur toutes les essences**, en soutien et en renfort des investissements industriels menés.

- Mettre en place des **mesures compensatoires** pour combler au moins partiellement le différentiel de prix par rapport au marché de l'exportation : **développer une offre de transformation industrielle régionale plus solide peut contribuer à une réorientation d'une partie des flux partant actuellement à l'exportation.**
- Comme indiqué plus haut, et pour conforter le développement de nos scieries et au-delà de la seconde transformation et de toute la chaîne aval, le gouvernement doit apporter un **appui ferme à la mise en avant du bois français dans tous les usages** :
 - **Mesures incitatives vers le consommateur** pour demander du bois massif dans la construction ou dans les meubles ;
 - **Mesures pour rendre obligatoires des volumes de bois massifs dans les constructions neuves**, et plus généralement imposer d'augmenter le volume de bois par bâtiment construit ou rénové.
- Il faut impérativement **mieux accompagner la transmission de ces entreprises** : la moyenne d'âge des chefs d'entreprises laisse prévoir un réel risque de disparition d'une part importante de ces entreprises, faute de repreneur.

● URGENCE DU DIALOGUE FORET-SOCIETE

Il est primordial d'établir un véritable dialogue forestiers / médias / grand publics / élus et de faire entendre que la forêt est aussi un cadre d'activité économique, faire reconnaître sa multifonctionnalité. Dans ce cadre, la filière régionale a choisi de s'appuyer sur les outils et la nouvelle campagne déployée par PEFC comme vecteur de ces messages, autour de «**l'équilibre forestier**».

● DONNER SA PLACE AU BOIS ENERGIE

En Hauts-de-France, près de la moitié de la récolte de bois va vers le bois énergie, contre 22% au niveau national¹.

- Renforcer les initiatives de « plan de relance verte », intégrant la nécessité d'un **soutien volontariste aux investissements ENR**, qui sont créateurs d'emplois et de production bas carbone.
- Légiférer sur les acteurs vendeurs de bois bûche "à la sauvette" dites clandestins : aujourd'hui, **60 à 70% des volumes nationaux passent à la trappe, sans TVA, sans contrôle.**
- **Créer un code APE pour les vendeurs de bois de chauffage avec une marque**, qui aujourd'hui ne peuvent pas être identifiés spécifiquement.

¹ Chiffres 2018. Source : Agreste Hauts-de-France – chiffres et données – n°11 – Octobre 2019

- **Aider le développement des entreprises de bois énergie** : en particulier sur le bois sec et la qualité de l'air, qui contribueront à donner au bois bûche toute la place qui lui revient dans les énergies renouvelables.
- **Réduire le taux de TVA au minimum sur le bois bûche.**

- **RECRUTEMENT, FORMATION : DES ENJEUX VITAUX**

Les métiers de la forêt et du bois connaissent un **réel problème d'attractivité**, lié en partie à la communication grand public évoquée plus haut. **Les difficultés de recrutement sont grandissantes.** Aujourd'hui, des bois ne sont pas mobilisés en région faute de main d'œuvre : conducteur d'engin, débardeur, bûcheron, technicien...

- Développer une **communication ambitieuse et d'ampleur sur les métiers de la filière.** Seuls des fonds publics, Etat et Régions, peuvent atteindre le niveau de communication nécessaire.
- Donner des moyens aux instances régionales pour **multiplier sur le terrain l'information des établissements scolaires**, les visites en forêt ou en entreprises, les stages d'immersion, etc.
- **Informé et accompagner les demandeurs d'emploi vers ces métiers**, en finançant des formations de reconversion et en accompagnant les adultes salariés souhaitant se réorienter.

FOCUS : UNE ECONOMIE DE FORMATION A SOUTENIR D'URGENCE

Les Hauts-de-France ont un réel potentiel de formations forêt bois, avec une filière de formation exhaustive qui s'étend de l'amont à l'aval. Mais cette dernière est un ensemble fragile de par sa dimension relativement confidentielle et au regard de la taille de notre filière.

La situation est particulièrement critique pour les formations forestières : de petits effectifs, des coûts pédagogiques plus élevés que pour d'autres formations professionnelles, des équipements et matériels coûteux, des taux très élevés d'encadrement des effectifs par les formateurs techniques sur les chantiers pédagogiques...

Ce contexte oblige les centres de formation à **une économie de moyen** et de maintien **des équipements**, pour faire durer. Si l'on ajoute les conséquences de la crise sanitaire actuelle et de la crise économique qui la suit, **laissant présager une baisse de 25 à 40% des signatures de contrats en alternance et d'accueil des stagiaires**, il est facile de présager un risque élevé de fermeture de certaines formations, et en filigrane de certains centres de formations.

- **Débloquer des moyens financiers pour mener une politique de réinvestissement** des plateaux techniques et de financement au juste coût des formations au regard des coûts pédagogiques à assumer.
- Se donner les moyens d'amener les entreprises à entrer véritablement dans la **culture de la formation en alternance**, pour que les entreprises s'engagent vers un management par l'apprentissage au sein de leur structure. Cette sensibilisation et formation des dirigeants et personnels d'entreprise pourraient être encouragées par une **labellisation créée et portée par notre filière.**

Qui sommes-nous ?

Bois&Vous est un **réseau d'acteurs** animé par l'interprofession Fibois Hauts-de-France dans le but de mettre en relation les **différents maillons de la filière forêt bois**.

Fibois Hauts-de-France est l'association interprofessionnelle et le Pôle d'Excellence régional de la filière forêt bois en Hauts-de-France. Véritable lieu de rencontre, d'échanges et de concertation, l'association fédère et représente tous les acteurs de la filière forêt bois (du propriétaire forestier au constructeur bois, en passant par les scieurs, charpentiers...), toutes celles et ceux qui contribuent à faire pousser du bois, à le récolter, à le transporter, à le transformer et à le mettre en œuvre.

➤ Plus d'infos : www.bois-et-vous.fr

Contact Presse :

Fabienne Delabouglise, déléguée générale de Fibois Hauts-de-France
fabienne.delabouglise@fibois-hdf.fr - 06 08 30 66 32